



DÉFENSE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

CAP ORDINAIRE ! LA RENTREE S'ANNONCE CANICULAIRE

La commission administrative paritaire (CAP) des catégories A du ministère s'est déroulée le jeudi 26 juin et le vendredi 27 juin 2025 à Arcueil sous la présidence de Mme GUILHOT, administratrice civile du ministère des armées. À l'ordre du jour, des dossiers de prolongation de stage, de discipline, de recours CREP et de licenciement ont été étudiés.

En réponse aux déclarations liminaires, la présidente a répondu à quelques thématiques :

Un constat partagé sur la discipline

L'administration reconnaît que les comportements inappropriés ne peuvent plus être tolérés dans nos services. Elle a insisté sur la nécessité d'agir en amont, sans attendre que les situations dégénèrent. Pour la **CFDT** cette approche préventive est essentielle pour améliorer les conditions de travail de tous.

Concernant le traitement des dossiers disciplinaires, nous avons été rassurés d'apprendre que le BGM RHC examine systématiquement le niveau des sanctions. Dans de nombreux cas, il demande même une réduction des sanctions proposées par les employeurs. C'est un garde-fou important pour protéger les agents.

Une charge de travail qui pourrait être allégée

Un point nous interpelle particulièrement : la présidente a admis que beaucoup de situations pourraient être réglées localement. Trop souvent, les employeurs saisissent directement la CAP alors qu'un recours amiable permettrait de désamorcer les conflits. Cette pratique alourdit inutilement le travail des équipes et retarde le traitement des dossiers vraiment complexes.

Des avancées sur les violences sexistes et sexuelles

L'augmentation du nombre de dossiers concernant ces violences montre que la parole se libère enfin. Les campagnes de sensibilisation portent leurs fruits et les employeurs n'hésitent plus à traiter ces situations

inacceptables. C'est un progrès, même si le chemin reste encore long.

Des questions restent cependant toujours en suspens

- L'avancement des paramédicaux a été rapidement abordé. Le taux pro 2024 sera appliqué cette année. Les taux 2025 devraient paraître sous quinzaine.
- Les textes sur les parcours professionnels devraient sortir prochainement.
- La question du management transverse reste floue, avec des interprétations variables selon les services. La différence entre management transverse et management direct est évoquée dans le guide du notateur. Le second est pris en compte lors du passage en hors classe.

Ce que nous retenons

Cette CAP montre une administration consciente des difficultés, mais qui peine encore à apporter des solutions concrètes. La **CFDT** continuera à porter vos revendications pour que la prévention devienne réellement une priorité et que les employeurs assument leurs responsabilités au niveau local.

Nous restons vigilants sur l'application de ces principes dans vos services et vous invitons à nous faire remonter toute situation problématique.

FONCTIONNAIRES
DE CATÉGORIE A



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

Révision du compte rendu d'entretien professionnel (CREP)

Deux recours pour révision du CREP ont été discutés et défendus lors de cette CAP. Après de longs échanges entre les représentants de l'administration et les élus, la majorité des dossiers a obtenu de bons résultats.

Prolongation de stage

Deux prolongations de stage ont été discutées. L'une d'elle a été acceptée à l'unanimité, car la personne a déjà été mutée. La deuxième a été également prolongée. Il est à noter que ces prolongations d'un an peuvent

être réduites à 6 mois si nécessaire. Dans les deux cas, les lauréats aux concours arrivent sur des postes soit trop techniques, soit trop élevés en responsabilité qui ne permettent pas aux personnels stagiaires de faire rapidement leurs preuves.

Licenciement pour insuffisance professionnelle

Dossier très compliqué qui a été voté par l'administration avec abstention des syndicats.

Cette CAP a été l'occasion pour la **CFDT** de porter haut et fort la voix des agents, en défendant leurs droits et en veillant à l'équité des décisions prises. Grâce à la mobilisation de vos représentants, chaque situation a pu être examinée avec sérieux et bienveillance, dans l'intérêt des personnels.

Si vous êtes confronté à des difficultés, si vous avez des questions sur votre CREP, si vous envisagez un recours ou avez simplement besoin d'un accompagnement individualisé, n'hésitez pas à solliciter vos représentants **CFDT**. Ils sont à votre écoute et disponibles pour vous apporter conseils, soutien et expertise.

La prochaine CAP des catégories A se tiendra le 18 et 19 septembre 2025. D'ici là, la **CFDT** reste pleinement engagée à vos côtés et souhaite de passer un bel été.

Vos représentants **CFDT** pour les catégories A :

- *Caroline KERDONCUFF* – PCRMT, HIA CT Brest
- *Daniel COIFFEC* – ICD, CIMD Bruz
- *Marc SCHIRAR* – ICDD, ESID Metz
- *Véronique GERONIMI* – AAE, GSBdD LVV
- *Marc JORIGNY* – ICD, ESID IDF
- *Ihsane LAOULI* - AAE, DTIE TOULOUSE

La **CFDT**, engagée au quotidien pour vous défendre.

● Paris, le 29 juillet 2025